

DECISION

N°2026/021/DEC/ 1.4

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance de l'ascenseur situé dans l'ancien Hôtel-Dieu,

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat est signé avec la société **TKE Agence Normandie** – 4, rue Condorcet – 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN, pour la maintenance de l'ascenseur d'accès à la bibliothèque municipale située dans l'ancien Hôtel-Dieu (espace culturel). La durée du contrat est fixée à une année et pourra être renouvelée 3 fois par reconduction tacite pour des périodes successives d'un an.

Article 2 - Le prix annuel total de ce contrat de maintenance est fixé à la somme HT de 1850 € HT, soit 2 220 € TTC.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-trois janvier deux mille vingt-six

Michel BARBIER,
 Maire de la Ville d'Eu,


